INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le *Premier projet de règlement numéro 2024-737 modifiant le règlement de zonage numéro 2006-493 afin d'augmenter le montant des amendes prévues à l'article 14.3 concernant les coupes d'arbres ainsi que pour réduire les secteurs de zone R-2 et R-7 et d'agrandir le secteur de zone PC-28*, tenue au lieu des séances, le vendredi 22 novembre 2024 à 16 h 45 et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Frank Pappas, Maire
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5

Sont également présentes :

Madame Nadine Bonneau, directrice générale
Madame Karell Morin, greffière

****

1.0 ***PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-737 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DES AMENDES PRÉVUES À L'ARTICLE 14.3 CONCERNANT LES COUPES D'ARBRES AINSI QUE POUR RÉDUIRE LES SECTEURS DE ZONE R-2 ET R-7 ET D'AGRANDIR LE SECTEUR DE ZONE PC-28***

Le Maire explique les modifications proposées au règlement 2006-493, les raisons qui ont motivé le dépôt d'un avis de motion et du premier projet de règlement ainsi les conséquences de l'adoption du règlement numéro 2024-734.

On mentionne que ce règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Un avis public à cet effet sera publié par la suite.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière

Formules Municipales No 5614-A-MG (FLA-782)